



Ville de Lac-Sergent

1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0
Courriel : lac-sergent@derytele.com
Site internet : www.villelacsergent.com
Tél. : 418 875-4854 Téléc. : 418 875-3805

AVIS DE PROMULGATION

Règlement no 362-18

1. Le conseil de Ville de Lac Sergent a adopté le 16 juillet 2018, le règlement numéro 362-18 : Règlement décrétant une dépense de 1 080 000\$ et un emprunt de 1 080 000\$ pour financer le programme d'aide en matière d'environnement (règlement no 359-18);
2. Le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le 28 août 2018 ce même règlement ;
3. Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

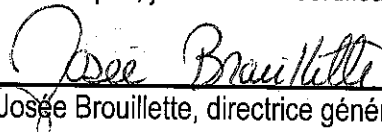
Donné à Lac Sergent, le 7^e jour du mois de septembre 2018.

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site *Internet* de la Ville de Lac-Sergent le 7 septembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 septembre 2018.



Mme Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière